

genre en France, ⁽¹⁾ et on ne peut pas le donner comme un élève de Franquelin. François de la Joue, qui reçut une commission d'arpenteur, le 20 décembre 1689, ⁽²⁾ dût vraisemblablement étudier sous ce professeur.

De même que Bernard de la Rivière, François de la Joue était architecte et exerçait de plus le métier de tailleur de pierres.

De 1689 à 1725, on peut dire que c'est Bernard de la Rivière qui a mesuré et arpenté la plus grande partie des terres et seigneuries du gouvernement de Québec. On conserve aux archives de la capitale un répertoire complet de ces arpentages, malheureusement les originaux des procès verbaux sont pour la plupart disparus. Bernard de la Rivière a arpenté à Ste-Foye, sur l'île d'Orléans, sur la côte de Lauzon, à Charlesbourg, dans Québec, Deschambault, Varennes, Beaupré, Beauport. On pourra juger de l'importance de ses travaux par quelques uns des procès verbaux que nous allons indiquer.

16 octobre 1699.—Procès verbal d'arpentage des terres du village St-Joseph, qui contient ce que possède chaque habitant.

9 décembre 1704.—Procès verbal d'alignement de la seigneurie de Beauport et de celle des PP. Jésuites.

14 mars 1710.—Arpentage de la seigneurie de Ste-Anne.

12 juin 1710.—Chemin réglé entre les habitants de la Ste-Famille et de St-François de l'île.

6 juillet 1710.—Procès verbal d'un sentier réglé à Beaupré paroisse de Ste-Anne.

1708.—Reconnaissance des lignes seigneuriales des fiefs de Gaudarville et de Maure.

—Alignement des terres de la seigneurie de Bellechasse, à la requête de M. Berthier, seigneur.

1711.—14 mars.—Mesure du domaine de Champlain.

1713.—13 novembre.—Mesurage du terrain du presbytère de Ste-Anne.

1714.—Cahier des arpentages de partie des habitants de Ste-Anne.

1710.—19 juillet.—Arpentage des seigneuries de Maure et de St-Joachim.

1719. Ligne entre Beauport et Notre-Dame des Anges.

1721. Arpentage des terres défrichées au comté d'Orsainville appartenant aux pauvres de l'Hôpital.

(1) Régistre des insinuations de la prévôté de Québec, vol. 1, p. 240.

(2) Ibid, p. 618.